

Aperçu

Faits marquants

- En avril 2013, le Parlement turc a ratifié la loi sur les étrangers et la protection internationale, première législation de la nation sur l'asile. La Direction générale pour la gestion des migrations a également été créée officiellement. Pendant l'année, le HCR a aidé la Direction générale à préparer une législation secondaire et consolider les institutions afin de répondre aux défis sans précédent que la Turquie doit relever du fait de la crise syrienne.
- À la fin de l'année, d'après les estimations du Gouvernement, le pays avait accueilli plus de 700 000 réfugiés syriens, dont au moins 585 000 étaient enregistrés par le Gouvernement. Le nombre de

demandeurs d'asile et de réfugiés originaires d'autres pays a plus que doublé en deux ans pour parvenir à un total de 77 000. Le HCR a continué de prêter un soutien technique et financier aux autorités pour renforcer leurs capacités à assurer la protection et atteindre les réfugiés et les demandeurs d'asile, à l'intérieur et à l'extérieur des camps.

- Dans le même temps, les dossiers de 10 250 réfugiés parmi les plus vulnérables ont été proposés à la réinstallation.
- Avant l'hiver, les réfugiés avec des besoins spécifiques vivant en dehors des camps ont reçu une aide en espèces du HCR.
- En Turquie, le Haut Commissariat a continué de coordonner la réponse des Nations Unies et institutions partenaires à la crise syrienne.

Présence du HCR | 2013 Nombre de bureaux

Nombre de bureaux	6
Total personnel	224
Effectif international	23
Effectif national	113
VNU	39
Autres	49

• Le Gouvernement a maintenu une politique d'ouverture des frontières pour les réfugiés syriens et leur a permis d'entrer sur le territoire au titre d'un régime de protection temporaire. Avec le soutien du HCR et d'autres organisations, le Bureau de gestion des urgences et des catastrophes du Premier Ministre a prodigué protection et assistance de base aux réfugiés des 21 camps. Les Syriens qui vivent en dehors de ces camps ont eu accès aux services publics.

Personnes relevant de la compétence du HCR

En décembre 2013, le Gouvernement estimait que près de 700 000 réfugiés syriens résidaient en Turquie, dont 210 358 étaient enregistrés dans des camps et près de 350 000 vivaient hors de ces camps.

Fin 2013, 77 000 réfugiés et demandeurs d'asile non syriens étaient présents en Turquie (Afghans, Iraniens, Iraquiens et autres nationalités). Pendant l'année, le nombre de nouveaux arrivants a augmenté de plus de 60 pour cent, en majorité depuis l'Iraq, ce qui a provoqué de longues périodes d'attente pour l'enregistrement.

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes*	% < 18 ans
Réfugiés	République arabe syrienne	585 600	585 600	-	-
	Iraq	13 500	13 500	44	36
	Afghanistan	3 900	3 900	45	42
	République islamique d'Iran	3 300	3 300	42	19
	Somalie	2 200	2 200	51	41
	Territoire palestinien occupé	600	600	46	37
	Pays divers	900	900	43	32
Demandeurs d'asile	Afghanistan	22 300	22 300	-	-
	Iraq	19 100	19 100	-	-
	République islamique d'Iran	6 200	6 200	40	20
	Somalie	900	900	49	36
	Pakistan	500	500	-	-
	Territoire palestinien occupé	470	470	42	33
	Ouzbékistan	340	340	48	41
	Yémen	270	270	30	27
	Ouganda	220	220	-	-
	Soudan	200	200	-	-
	Bangladesh	170	170	-	-
	Cameroun	160	160	-	-
	République démocratique du Congo	150	150	46	25
	République arabe syrienne	110	110	42	31
	Éthiopie	110	110	-	-
	Nigéria	100	100	-	-
	Turkménistan	100	100	79	11
	Pays divers	1 000	1 000	48	28
Apatrides	Apatrides	800	-	-	-
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Pays divers	310	-	-	-
	Total	663 510	662 400		

^{*} Le pourcentage de femmes s'applique uniquement aux données démographiques disponibles.

Résultats en 2013

Réalisations et impact

Le tableau suivant contient des exemples d'objectifs et de cibles prévus pour les interventions dans le cadre du programme du HCR dans cette opération en 2013. De brefs commentaires sur les résultats de fin d'année

et l'impact sur les personnes relevant de la compétence du HCR sont indiqués, notamment les raisons pour lesquelles les cibles n'ont pu être atteintes dans certains

Activités en 2013	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2013	Résultats fin 2013
ENVIRONNEMENT DE PROTECTION ENVORABLE			

Les institutions administratives sont créées et renforcées

Résultats/impact : la Direction générale pour la gestion des migrations (DGGM) a été créée en avril 2013 et des mesures ont été prises pour qu'elle devienne opérationnelle. Le HCR a élaboré un plan de renforcement des capacités à l'intention du personnel de la DGGM, qui incluait une formation technique en cours d'emploi et des programmes d'échange de personnel. Par la suite, il a organisé une formation sur la protection internationale pour 519 collaborateurs de la Présidence de la gestion des situations d'urgence et des catastrophes (AFAD).

Écarts: En raison des priorités concurrentes et de ressources humaines limitées, la formation prévue pour le Bureau de l'Ombudsman, l'institution nationale turque en matière de droits de l'homme et certaines ONG, n'a pu être dispensée.

Mesure dans laquelle la pratique administrative assure une véritable protection	Toutes les populations	100%	90%
Nombre d'événements, d'ateliers et de séminaires organisés	Toutes les	10	15

Législation et politiques définies ou renforcées

Résultats/impact : la promulgation de la loi sur les étrangers et la protection internationale a constitué l'évolution la plus remarquable à cet égard en Turquie en 2013. Le HCR a transmis des conseils juridiques et techniques à la DGGM sur la législation secondaire et la mise en œuvre favorable de la loi.

Mesure dans laquelle la législation et la politique sont conformes aux normes internationales	Toutes les populations	80%	80%
Nombre de cas de commentaires du HCR sur les projets et instruments juridiques soumis	Toutes les populations	25	35

SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION

Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit

Résultats/impact: en 2013, 60 cas de violence sexuelle et sexiste ont été notifiés au HCR, dont dix concernaient des individus âgés de moins de 18 ans. Les victimes ont reçu des soins de santé, un traitement psychologique et une assistance sociale. Elles ont aussi été aidées à déclarer les incidents aux procureurs de l'État. De plus, 357 femmes et 102 hommes ont fait état d'expériences de violence sexuelle et sexiste dans leur pays d'origine et ont eu besoin de l'appui du HCR et d'institutions spécialisées.

À la suite de la loi de 2012 sur la protection de la famille et la prévention de la violence à l'égard des femmes, dans 14 villes, les autorités ont créé des centres de prévention et de surveillance de la violence qui offrent un abri temporaire d'urgence aux femmes réfugiées et demandeurs d'asile.

Écarts : bien qu'une réponse satisfaisante ait été donnée aux cas connus, la hausse du nombre de personnes relevant de sa compétence et une capacité limitée en personnel ont empêché le HCR de renforcer ses services et mener un suivi plus efficace. Les barrières culturelles parmi la communauté réfugiée ont aussi inhibé la notification des incidents de violence sexuelle et sexiste, qui ont probablement été bien plus nombreux.

Mesure dans laquelle les victimes connues de la violence sexuelle et sexiste reçoivent un soutien	Réfugiés non syriens	100%	100%
Nombre de personnes ayant bénéficié de conseils	Réfugiés non syriens	172	519

PROCESSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS

Qualité de l'enregistrement et du profilage améliorée ou maintenue

Résultats/impact : le Gouvernement a enregistré les réfugiés syriens et le Ministère de l'intérieur a donné des instructions à 20 provinces pour qu'elles renforcent l'enregistrement et la prise d'empreintes digitales de Syriens vivant hors des camps. Pour améliorer l'efficacité et la qualité de l'enregistrement, le HCR a fait don de 23 centres d'enregistrement mobiles.

En coopération avec les institutions des Nations Unies et la société civile, l'Organisation a également étudié des moyens d'atteindre les réfugiés syriens vivant en dehors des camps, qui forment près de 75 pour cent de la population relevant de la compétence du HCR en Turquie. Pour épauler les activités d'enregistrement des réfugiés vivant hors des camps que le Gouvernement met en œuvre, le HCR s'est employé à consolider les structures et mécanismes internes existants, à sensibiliser aux mécanismes nationaux d'orientation avec plusieurs activités de renforcement des capacités et de formation, et avait prévu de multiplier les activités d'autonomisation communautaire.

Écarts : le processus d'enregistrement n'a pas rendu compte en détail des vulnérabilités. Des pratiques contradictoires dans l'enregistrement et la délivrance de documents ont empêché certains réfugiés d'avoir accès aux services offerts.

Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées de manière individuelle	Réfugiés syriens	100%	80%
Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR ayant reçu des informations sur les procédures d'enregistrement	Réfugiés syriens	1 000 000	562 658

Activités en 2013	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2013	Résultats fin 2013
-------------------	--------------------------------------------------	-----------------------	--------------------

SOLUTIONS DURABLES

Potentiel en matière de réinstallation réalisé

Résultats/impact : la réinstallation est demeurée une solution durable clé pour les réfugiés non européens en Turquie. En 2013, le HCR a présenté le dossier de 10 251 réfugiés en vue de la réinstallation.

Écarts : le nombre croissant d'arrivées a provoqué de longues périodes d'attente pour l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié, ce qui a accru le sentiment de frustration des réfugiés.

Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR identifiées comme ayant besoin d'une réinstallation et qui sont parties pour être réinstallées	Réfugiés non syriens	75%	70%
Nombre de cas identifiés y compris les femmes et filles à risque	Réfugiés non syriens	6 000	4 740

BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS

La population bénéficie d'un accès optimal à l'éducation

Résultats/impact : le Gouvernement a encouragé l'accès à l'éducation des enfants demandeurs d'asile et réfugiés. Le HCR a distribué un soutien en espèces aux familles de ces enfants pour les encourager à envoyer leurs enfants à l'école. En 2013, le HCR a octroyé une aide à l'éducation à 3 382 enfants scolarisés.

Écarts: le lancement du système d'enseignement assisté par ordinateur nécessitait que les étrangers enregistrent leur numéro d'identité pour s'inscrire. Puisque les demandeurs d'asile ne disposaient pas immédiatement de ce numéro, certains n'ont pu inscrire leurs enfants à l'école en 2013. Les enfants réfugiés ont aussi rencontré des difficultés pour suivre les cours, notamment en raison des barrières linguistiques, et ils ont eu besoin de soutien.

Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR âgées de 6 à 13 ans inscrites dans l'enseignement primaire	Réfugiés non syriens	65%	75%
Nombre d'enfants ayant reçu une aide pour les frais de scolarité	Réfugiés non syriens	10 200	3 382

Abris et infrastructures construits, améliorés et entretenus

Résultats/impact : au 31 décembre 2013, plus de 213 000 Syriens (quelque 42 600 familles) résidaient dans des camps de réfugiés dans le sud-est de la Turquie. Afin d'aider le Gouvernement à répondre à cette situation d'urgence, le HCR a livré 18 500 tentes (achetées en 2012) et s'en est procuré 16 700 autres pour établir des camps en 2013.

Écarts : une enquête de l'AFAD menée en milieu d'année a révélé que de nombreuses familles hébergées en dehors des camps vivaient dans des logements surpeuplés et ne répondant pas aux normes. Le soutien au logement pour les réfugiés ne vivant pas dans des camps est demeuré un problème important en raison des difficultés d'enregistrement et de la dissémination géographique de la population.

Pourcentage de ménages vivant dans des logements adéquats Réfugiés syriens 100% 66%

La population dispose de suffisamment d'articles ménagers de base

Résultats/impact : le HCR a distribué des articles de secours essentiels à près de 57 000 familles réfugiées syriennes et une aide financière à celles qui avaient des besoins spécifiques et vivaient en dehors des camps.

Écart : le nombre de réfugiés vivant en dehors des camps a augmenté, passant de 70 000 au début de 2013 à plus de 500 000 à la fin de l'année. Beaucoup de ces réfugiés avaient besoin d'assistance. Les difficultés de l'enregistrement et leur dispersion géographique a empêché le HCR de répondre à leurs besoins ménagers de base.

% de ménages dont les besoins en articles ménagers de base sont satisfaits	Réfugiés syriens	100%	41%
Nombre d'articles ménagers distribués	Réfugiés syriens	3 498 000	792 974

État de santé de la population amélioré

Résultats/impact : globalement, les réfugiés enregistrés ont eu accès gratuitement aux soins de santé assurés par les pouvoirs publics, à l'intérieur et à l'extérieur des camps. Le HCR a collaboré étroitement avec le ministère de la Santé, l'AFAD et les ONG partenaires pour informer sur les services de santé disponibles et il a fourni dix dispensaires préfabriqués pour élargir l'accès aux soins de santé des réfugiés et des communautés hôtes.

Écarts: la lenteur de l'enregistrement dans les zones hors des camps a entravé l'accès des Syriens aux soins de santé. Il a fallu informer davantage de la politique gouvernementale qui garantit la gratuité des soins de santé aux réfugiés syriens.

Mesure dans laquelle les personnes relevant de la compétence du HCR ont eu accès aux soins de santé primaires	Réfugiés syriens	100%	77%
Nombre de centres de santé équipés/construits/remis en état	Réfugiés syriens	29	10

DIRECTION, COORDINATION ET PARTENARIATS

La coordination et les partenariats sont renforcés

Résultats/impact : le HCR a dirigé la coordination du Plan d'action régional en faveur des réfugiés syriens 2013 en Turquie, en liaison étroite avec le Ministère des affaires étrangères, l'AFAD, les ministères et organismes compétents pour veiller à ce qu'une assistance soit fournie quand le Gouvernement en faisait la demande. Le HCR a travaillé avec la DGGM et les ministères compétents pour identifier les manques et les difficultés et améliorer les garanties de protection. Travaillant de concert avec l'AFAD, le HCR a organisé des réunions de coordination et des groupes de travail, avec notamment des ONG au niveau central et sur le terrain.

Écarts: bien que certaines ONG internationales aient été autorisées à apporter une aide aux réfugiés qui ne vivent pas dans des camps, le HCR n'a pas pu créer de système de coordination structuré avec elles.

Mesure dans laquelle la coopération entre les partenaires est	Réfugiés syriens	100%	50%
opérante			

Partenaires

Partenaires d'exécution

ONG:

Association pour la solidarité avec les demandeurs d'asile et les migrants, Fondation pour le développement des ressources humaines, Croissant-Bleu international, Fondation pour les droits de l'homme, International Middle East Peace Research Center, Kimse Yok Mu, Société turque du Croissant-Rouge, Support to Life

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Agence des services sociaux et de la protection de l'enfance, Agence turque pour la coopération et le développement, Bureau de l'Ombudsman, Bureau du Premier Ministre, Commandement général de la gendarmerie, Commandement général des garde-côtes turcs, Direction générale de la sécurité, Direction générale de la solidarité sociale et de l'assistance, Direction générale pour la gestion des migrations, Fondations de solidarité sociale et d'assistance dans les villes, Forces terrestres turques, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de l'intérieur, Ministère de la famille et des politiques sociales, Ministère de la santé, Ministère des affaires étrangères, Ministère des relations avec l'Union européenne, Présidence de la gestion des situations d'urgence et des catastrophes, Présidence des droits de l'homme

ONG

Agence d'aide à la coopération technique et au développement, Amnesty International. Assemblée des citovens d'Helsinki, Association féminine Van, Association pour la solidarité avec les réfugiés, Bonjour Ankara, Cansuyu, Caritas, Comité international de secours. Kaos GL. Commission internationale catholique pour les migrations, Conseil danois pour les réfugiés, Croissant-Bleu International, Education Volunteers Foundation of Turkey, Fondation pour les droits de l'homme, les libertés et les secours humanitaires, Fondation turque des bénévoles pour l'éducation, International Medical Corps, Groupe de soutien aux réfugiés d'Ankara, Ordre des avocats, Organisation des droits de l'homme et de solidarité avec les opprimés, Save the Children, Société turque du Croissant-Rouge

Autres

Équipe des Nations Unies dans le pays

Évaluation des résultats

Pour aider le Gouvernement à gérer l'afflux sans précédent de réfugiés originaires de la République arabe syrienne, le HCR a organisé une formation de renforcement des capacités des fonctionnaires étatiques et du personnel sur le terrain et a apporté un soutien technique à ses homologues gouvernementaux concernés.

En 2013, l'Organisation a établi une sous-délégation à Gaziantep et a renforcé les unités de terrain à Hatay et Sanliurfa, pour coordonner les activités dans le sud-est de la Turquie. La présence régulière de personnel du HCR sur le terrain a amélioré la coordination et l'interaction avec les autorités locales, les réfugiés et d'autres parties prenantes. Ces collaborateurs de terrain ont donné des conseils techniques et mis leur expertise au service de différents homologues gouvernementaux sur de nombreuses questions en rapport avec la protection. Les procédures de fonctionnement types appliquées aux mécanismes nationaux de prévention et de réponse, notamment celles qui concernent la violence sexuelle et sexiste et les enfants séparés ou non accompagnés, ont été communiquées aux autorités. Le HCR a distribué des articles de secours essentiels et des équipements dans les camps, et il a remis une aide financière aux réfugiés présentant des besoins spécifiques qui vivent en dehors des camps.

Une augmentation significative du nombre de réfugiés non syriens a amené le Haut Commissariat à ouvrir un centre d'enregistrement préalable à Ankara, où une procédure simplifiée a été réalisée et où les personnes ayant des besoins spécifiques ont été identifiées, ce qui a restreint les risques pour la protection que courent les demandeurs d'asile pendant les longues périodes d'attente pour l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié.

Collaboration avec les partenaires

Le HCR a maintenu son étroite coordination avec les homologues gouvernementaux traditionnels, et il a étayé le soutien qu'il apporte à la Direction générale pour la gestion des migrations et la Présidence de la gestion des situations d'urgence et des catastrophes.

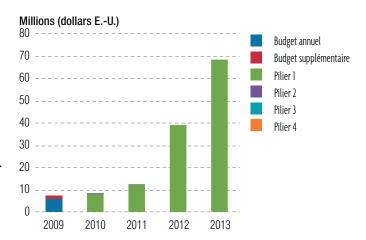
Le Haut Commissariat a conservé un rôle de direction dans la coordination de l'intervention des Nations Unies et des ONG nationales et internationales à la population réfugiée syrienne en Turquie. Le plan d'action régional a été dressé avec l'appui de huit institutions des Nations Unies en Turquie. À la fin de l'année, 17 ONG internationales avaient reçu l'autorisation de prodiguer une assistance aux réfugiés syriens. Si la présence accrue d'institutions d'assistance a amélioré la capacité de la communauté humanitaire à faire face aux besoins des réfugiés, elle a compliqué le rôle de coordonnateur du HCR.

Informations financières

Le budget global de l'opération du HCR en Turquie en 2013 était de 225,6 millions de dollars E.-U., soit le triple du budget de 2012. Cette hausse était principalement due au nombre grandissant de réfugiés syriens dans le pays. Les fonds reçus se sont élevés à 76 millions de dollars E.-U., ce qui a limité l'assistance du HCR et la protection assurée aux réfugiés.

Au titre de la réponse à la situation d'urgence syrienne, le HCR en Turquie a travaillé dans le cadre du plan d'action régional, qui couvre la Syrie et cinq pays voisins. Le budget 2013 pour la Turquie dans le cadre de cet appel interorganisations s'élevait à 372,4 millions de dollars E.-U.

Dépenses en Turquie | 2009-2013



udget, revenus et dépenses en Turquie dollars EU.			
Opération	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
BUDGET FINAL	225 385 010	173 391	225 558 401
Revenus issus des contributions ¹	71 111 040	0	71 111 040
Autres fonds disponibles / transferts	4 874 500	41 170	4 915 670
·			
Total des fonds disponibles	75 985 541	41 170	76 026 710
DÉPENSES PAR OBJECTIF			
Environnement de protection favorable			
Instruments régionaux et internationaux	0	41 170	41 170
Droit et politique générale	368 706	0	368 706
Institutions administratives et pratiques	107 330	0	107 330
Accès à l'assistance juridique et recours	223 926	0	223 926
Accès au territoire et réduction du risque de refoulement	412 724	0	412 724
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	1 315 884	0	1 315 884
Sous-total	2 428 570	41 170	2 469 740
Processus de protection et documents adéquats			
Conditions d'accueil	6 808 856	0	6 808 856
Enregistrement et établissement de profils	16 571 933	0	16 571 933
Procédures de détermination du statut	1 113 454	0	1 113 454
Sous-total	24 494 244	0	24 494 244
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	509 302	0	509 302
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	302 528	0	302 528
Protection des enfants	253 602	0	253 602
Sous-total	1 065 432	0	1 065 432

Opération	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
Besoins de base et services essentiels			
Santé	8 381 040	0	8 381 040
Assainissement et hygiène	3 719 602	0	3 719 602
Abris et infrastructure	443 666	0	443 666
Articles ménagers et articles de base	17 090 866	0	17 090 866
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	2 177 576	0	2 177 576
Éducation	1 169 974	0	1 169 974
Sous-total	32 982 725	0	32 982 725
Autonomisation et autogestion communautaires			
Mobilisation communautaire	412 219	0	412 219
Sous-total	412 219	0	412 219
Solutions durables			
Stratégie de solutions globales	201 685	0	201 685
Retour volontaire	727 174	0	727 174
Réinstallation	854 917	0	854 917
Sous-total	1 783 777	0	1 783 777
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	551 368	0	551 368
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	205 283	0	205 283
Sous-total	756 651	0	756 651
Appui à la logistique et aux opérations			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	1 545 639	0	1 545 639
Gestion des opérations, coordination et appui	753 247	0	753 247
Sous-total	2 298 887	0	2 298 887
Appui régional et au Siège			
Direction et gestion stratégique globale	3 949	0	3 949
Sous-total	3 949	0	3 949
Solde des versements aux partenaires d'exécution	2 055 824	0	2 055 824

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirect prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.